

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU COMITÉ SYNDICAL  
SIOM DE LA VALLÉE DE CHEVREUSE  
SEANCE DU 8 FEVRIER 2021**

L'an deux mil vingt et un,

Le lundi 8 février 2021,

Les membres du Comité syndical, légalement convoqués individuellement par écrit, se sont réunis au siège du Syndicat, sous la présidence de Monsieur Jean-François VIGIER, Président du SIOM,

**Délibération n° :**

DL 5/2021

**Objet :**

Création d'un poste permanent statutaire ou contractuel : attaché territorial

- Mme BEAN (titulaire - CPS)
- Mme BERT (titulaire - CPS)
- M. BERTIAUX (titulaire - CPS)
- M. CAHAREL (titulaire - CPS)
- M. CAMBON (titulaire - CPS)
- M. CARRE (titulaire - CPS)
- M. CAUCHETIER (titulaire - CPS)
- M. DELAGNEAU (titulaire - CPS)
- M. DIDIN (titulaire - CPS)
- M. DOBIGNY (titulaire - CPS)
- M. GARSUAULT (titulaire - CPS)
- Mme GELOT (titulaire - CPS)
- M. GILBON (titulaire - CPS)
- M. GLEIZE (titulaire - CPS)
- Mme HERY LE PALLEC (titulaire - CCHVC)
- M. JEANNOT (suppléant - CPS)
- M. LECLERC (titulaire - CPS)
- Mme LUCAS (suppléante - CPS)
- M. MAJEUX (titulaire - CPS)
- M. MONTAGNON (titulaire - CCHVC)
- Mme PERIS (titulaire - CCHVC)
- M. SAUSSOL (titulaire - CPS)
- M. TRICKOVSKI (titulaire - CPS)
- M. VIGIER (titulaire - CPS)
- M. VIVIEN (titulaire - CPS)

**Avaient donné pouvoir :**

M. DEBRAS (titulaire - CPS) a donné pouvoir à Monsieur MAJEUX (titulaire - CPS) ; Mme HAMON (titulaire - CPS) a donné pouvoir à M. VIGIER (titulaire - CPS)

**Absents excusés :**

M. AMBROISE (titulaire - CPS) ; M. BAY (titulaire - CCHVC) ; Mme BERCHON (titulaire CPS) ; M. BERVEILLER (titulaire - CPS) ; M. BLIN (titulaire - CPS) ; M. CORDIER (titulaire - CPS) ; Mme DA COSTA FERNANDES (titulaire - CPS) ; Mme DUMAS (titulaire - CPS) ; M. FONTENAILLE (titulaire - CPS) ; M. LANGLOIS (titulaire - CPS) ; M. LARDIERE (titulaire - CPS) ; Mme LECLERCQ (titulaire - CPS) ; Mme MAIMOUN (titulaire - CPS) ; M. PANDZOU (titulaire - CPS) ; M. PROUST (titulaire - CPS) ; M. TRAMONI (titulaire - CPS) - Mme VALOT (titulaire - CPS)

**Le quorum étant atteint l'assemblée peut valablement délibérer.**

**Monsieur Patrice GILBON est désigné, à l'unanimité, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.**

**DATE DE  
CONVOCAION**

Le 02/02/2021

EN EXERCICE : 42  
PRESENTS : 25  
VOTANTS : 27

## **Délibération n°DL5/2021**

### **Création d'un poste permanent statutaire ou contractuel : attaché territorial**

#### ***Le comité syndical,***

**Vu** le code général des collectivités territoriales,

**Vu** la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

**Vu** la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant statut de la Fonction Publique Territoriale et notamment l'article 34 et 3-3-2°,

**Vu** le décret 2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir des emplois permanents de la fonction publique territoriale ouverts aux agents contractuels,

**Vu** la délibération DL/30 2016 du 6 juin 2016 portant sur l'adoption du tableau des emplois,

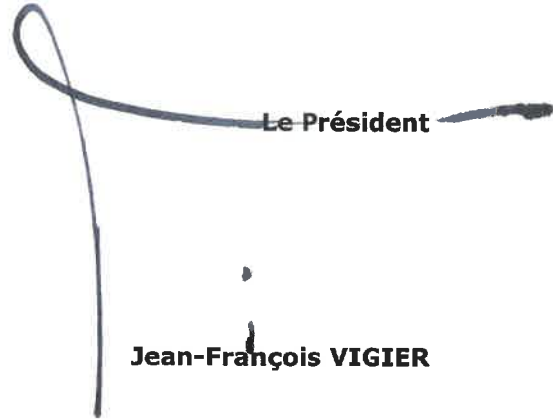
**Considérant**, qu'il convient de créer un emploi permanent afin de permettre le recrutement d'une Directrice du pôle communication, prévention et économie circulaire et que celui-ci peut être assuré par un agent du cadre d'emploi des attachés territoriaux,

#### ***Après en avoir délibéré, à l'unanimité,***

- **Approuve** la création d'un poste d'attaché territorial à temps complet,
- **Approuve** la définition des missions et compétences nécessaires à cet emploi pour occuper les missions de Directrice du pôle communication, prévention et économie circulaire,
- **Autorise** le principe de recours à un agent, fonctionnaire ou le cas échéant contractuel, disposant impérativement de l'expérience et de l'expertise nécessaires à la bonne conduite des missions en raison des spécificités des domaines de compétences du SIOM,
- **Dit** que la rémunération de l'agent sera calculée au regard de l'expérience professionnelle par référence à la grille indiciaire du grade d'attaché territorial entre le 1<sup>er</sup> et le 11<sup>ème</sup> échelon, à savoir entre :
  - L'indice brut 444 majoré 390 -minimum soit le 1<sup>er</sup> échelon,
  - L'indice brut 821 majoré 673 maximum du 11<sup>ème</sup> échelon, du grade du recrutement.
- **Précise** que les indices précités sont susceptibles d'être modifiés selon l'évolution de la réglementation en vigueur,

- **Dit** que les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Fait à Villejust,  
Pour extrait conforme



Le Président

**Jean-François VIGIER**

Pièce transmise en Préfecture le : **15 FEV. 2021**  
Affichée le : **15 FEV. 2021**

## BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION PAR LA PREFECTURE

**Organisme :** SIOM de la vallée de Chevreuse

**Utilisateur :** Bruneau

### Paramètre de la transaction:

Type de transaction:	Transmission d'actes
Nature de l'acte:	Délibérations
Numéro de l'acte:	DL5_2021
Date de la décision:	2021-02-08 00:00:00+01
Objet:	Création d'un poste permanent statutaire ou contractuel : attaché territorial
Classification matières/sous-matières:	4.2
Identifiant unique:	091-200062321-20210208-DL5_2021-DE

### Fichier de vie de la transaction

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
nom de métier: 091-200062321-20210208-DL5_2021-DE-1-1_0.xml	text/xml	1022
nom original: dl 5 2021.pdf	application/pdf	127070
nom de métier: 99_DE-091-200062321-20210208-DL5_2021-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	127070
nom original: Note presentation DL 5.pdf	application/pdf	81015
nom de métier: 99_DE-091-200062321-20210208-DL5_2021-DE-1-1_2.pdf	application/pdf	81015

### Cycle Contenu dans l'archivage

Etat	Date	Message
Posté	15 février 2021 à 11h07min26s	Dépôt initial
En attente de transmission	15 février 2021 à 11h10min02s	Accepte par le TdT : validation OK
Transmis	15 février 2021 à 11h10min09s	Transmis au MIAT
Acquittement reçu	15 février 2021 à 11h25min22s	Recu par le MIAT le 2021-02-15